



Coupon Sport, développez et fidélisez vos adhérents !

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

Emis, distribué et remboursé par l'ANCV, le Coupon Sport est une coupure prépayée qui a pour objectif de faciliter l'accès à la pratique sportive de tous.

QU'EST-CE QUE LE COUPON SPORT ?

- C'est une aide individuelle pour pratiquer le sport de son choix dans de nombreuses associations ou clubs,
- il est accepté pour régler des cotisations, adhésions, licences, cours ou stages, entrées des piscines et patinoires,
- il se présente sous la forme d'une coupure de 10 €, 15 € ou 20 €,
- il est valable deux ans en plus de son année d'émission.

LE COUPON SPORT : UN PARTENAIRE GAGNANT

- **Augmentez le nombre d'adhérents :** le Coupon Sport s'adresse à plus de 400 000 salariés,
- **favorisez la pratique sportive des enfants, adolescents et adultes** grâce à l'aide financière apportée par le Coupon Sport,
- **un réseau de près de 31 000 clubs et associations** déjà conventionnés partout en France,
- **un système simple et facile :** une convention gratuite, des remboursements sous 21 jours maximum à réception des coupures avec 1 % de frais de gestion,
- **des coupures prépayées**, pour sécuriser votre trésorerie,
- **un référencement gratuit** sur guide.ancv.com avec une fiche du club personnalisée,
- **une visibilité optimale** auprès de notre réseau d'entreprises et de collectivités sur le territoire (26 000 clients).



UN DISPOSITIF POPULAIRE CHEZ LES BÉNÉFICIAIRES

Il est attribué par les mairies, les conseils généraux ou régionaux, les comités d'entreprise ou les associations du personnel, les DDJSCS (Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale).

Le Coupon Sport, est une aide financière significative qui contribue au développement de la pratique sportive chez les adultes bénéficiaires et leurs enfants.

L'intérêt que portent les salariés et les entreprises pour le Coupon Sport est en constante augmentation. Cela se traduit par un nombre toujours plus croissant de comités d'entreprise et de collectivités qui commandent des Coupons Sport pour le règlement des activités sportives des salariés et de leur famille.

COMMENT SE CONVENTIONNER COUPON SPORT ?

La procédure est simple, rapide et gratuite, il faut signer une convention «Coupon Sport» avec l'ANCV,

➤ soit en ligne sur le site **www.ancv.com**, dans l'espace «Professionnels du Tourisme, des loisirs et du Sport», rubrique «demandez votre conventionnement»,

➤ soit par téléphone auprès du Centre de Relation Clients au :

N° Indigo 0 825 844 344

0,15 € TTC / mn

Le conventionnement est gratuit : seule une commission de 1 % sur le montant des Coupons Sport remboursés au club est prélevée pour frais de gestion.

Une fois conventionné, nous vous recommandons l'affichage de la vitrauphanie qui vous permet d'être immédiatement identifié auprès des utilisateurs de Coupons Sport.

